même s'ils étaient reconnus exacts, n'auraient donné à M. de Gailhard-Bancel que 16 voix. Or, M. de Gailhard-Bancel a été élu avec 620 voix de majorité absolue et 1280 voix de plus que son concurrent.

Les faits de violences et de menaces ont été démentis. Un fait, toutefois, a retenu l'attention du bureau : c'est le fait relatif à une tentative d'assassinat contre M. Murat. Un journal racontait que la veille du scrutin M. Murat, voyageant en automobile, aurait rencontré un groupe de femmes et qu'une jeune fille aurait jeté une torche de paille enflammée sous l'automobile.

L'inculpée a été renvoyée par la Cour d'assises devant le tribunal correctionnel ; depuis lors, l'amnistie est intervenue.

Mais une contre-protestation porte qu'il ne s'agissait que de quelques brins de paille, et non d'une torche, et que M. Murat et ses amis s'étaient même arrêtés et avaient souri.

Quant aux faits d'ingérence cléricale, on argue qu'on aurait refusé de faire faire la communion à des enfants d'électeurs républicains, ou qu'on aurait refusé d'entendre certains de ces électeurs au confessionnal. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à de tels faits.

L'ELECTION VALIDEE

La demande de M. L. Dumoüt, tendant à l'invalidation de l'élection, est REPOUSSEE PAR 331 VOIX CONTRE 165.

M. Gailhard-Bancel est admis.

La séance, levée à 6 heures, est renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Paris, 27 novembre. — La séance s'ouvre à 2 heures 30, sous la présidence de M. DUBOST.

Le blanc de céruse

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur l'emploi des composés du plomb dans la peinture en bâtiment.

M. le docteur DIEULAFOY, commissaire du gouvernement, fait un tableau saisissant des douleurs que provoquent les coliques saturnines.

On a longtemps plus ou moins confondu ces accidents avec les symptômes d'autres maladies ; on a longtemps prétendu aussi qu'ils n'étaient graves que chez les individus alcooliques.

Mais aujourd'hui, après les recherches poursuivies dans ces dernières années, on sait d'une manière certaine en quoi consistent les manifestations caractéristiques du saturnisme.

Il n'est pas possible de confondre la paralysie spéciale qui est due à la présence du plomb dans les tissus à la paralysie provoquée par l'alcool ; les muscles intéressés ne sont plus les mêmes ; le plomb pénètre un à un tous les organes : rein, foie, cœur, cerveau. Et en présence de ce fléau, la médecine doit s'avouer impuissante.

L'orateur affirme que les cas d'empoisonnements saturnins sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le croit. De 20 à 40 ans, la mortalité générale moyenne dans Paris est de 10 % ; elle est de 15 % chez les peintres. La moyenne générale entre 40 et 60 ans est de 24 % ; elle est de 38 chez les peintres.

Au commencement de juillet dernier, il y avait dans les hôpitaux parisiens 31 peintres saturniens, dont 14 mortellement atteints.

Le législateur n'a pas le droit de se désintéresser de cette situation. Les ouvriers qui fabriquent les composés du plomb peuvent être protégés par des mesures hygiéniques ; les peintres ne peuvent pas l'être. La seule mesure efficace ne peut être que l'interdiction de la céruse.

Déclarations de Viviani

VIVIANI, ministre du travail, monte à la tribune.

— M. le docteur Dieulafoy, dit-il, vient de nous montrer avec grande éloquence les maux que cause l'emploi de la céruse.

Aucune discussion sérieuse ne peut être élevée sur ce point : la céruse est un poison. La commission le proclame et elle réclame la suppression de l'emploi de ce produit.

M. Gourju se contente de réclamer une réglementation de cet emploi.

Le gouvernement est partisan de la suppression immédiate pour les travaux intérieurs, de la suppression à temps pour les travaux extérieurs, cette dernière devant être prononcée par un règlement d'administration publique, en même temps que la suppression d'autres produits à base de plomb, si elle est reconnue nécessaire. La fabrication de la céruse demeurerait libre.

Quelle matière substituerai-on au blanc de céruse ? La science et la pratique répondent : le blanc de zinc.

Ce dernier produit peut-il, en effet, remplacer, techniquement parlant, le blanc de céruse

On a dit que le blanc de zinc séchait moins vite que le blanc de céruse. C'était vrai autrefois, cela ne l'est plus aujourd'hui depuis les dernières découvertes scientifiques.

L'emploi du blanc de zinc est moins facile, dit-on encore, que le blanc de céruse ; mais l'ouvrier attrapera très vite le tour de main nécessaire pour obvier à cet inconvénient.

On incrimine encore le pouvoir couvrant du blanc de zinc. Cette objection ne tient pas contre les constatations faites.

Le ministre du travail insiste pour que le Sénat vote l'urgence en faveur du projet. Il ne dépend pas de nous, dit-il, de supprimer tous les fléaux du saturnisme, mais, aujourd'hui, on vous demande un geste qui doit libérer d'un mal redoutable le monde ouvrier, ne refusez pas de faire ce geste, ne refusez pas de supprimer la céruse.

M. PREVET critique le projet qui ne légifère que pour certains composés du plomb. Le minium est plus dangereux que la céruse. On a essayé en Allemagne et en Angleterre de remplacer la céruse, on n'y est pas arrivé. On ne pourrait guère supprimer la céruse sans indemniser les fabricants. Nous supprimerions cette industrie que nous risquerions fort d'être obligés de l'autoriser demain.

Vote de l'urgence

M. PEDEBIDOU, rapporteur et M. FONTAINE ,directeur du travail, appuient les conclusions de la Commission.

M. PONTHIER (de Chamaillard) appuie l'urgence.

La discussion générale est close.

L'URGENCE EST VOTEE PAR 224 VOIX CONTRE 55

Le passage à la discussion des articles est adopté.

On continuera à la prochaine séance fixée à jeudi. La séance est levée à 6 heures.

Nouvelles Politiques

COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 27 novembre. — La commission du travail s'est réunie sous la présidence de Millerand.

Elle a continué l'examen du projet de loi concernant la réglementation du travail.

Elle a abordé l'étude des dispositions relatives aux employés de commerce et d'industrie.

Elle a fixé pour cette catégorie la durée du repos ininterrompu, qui commande la journée de travail, à onze heures. Par paliers successifs le repos sera porté à douze heures, puis à treize heures, de façon que les employés aient comme les ouvriers la journée de dix heures dans un délai de quatre ans.

LES DROITS DE LA FEMME

Le groupe parlementaire des droits de la femme s'est réuni aujourd'hui à la Chambre.

M. Bénazet, secrétaire général du groupe, a donné lecture d'une lettre à lui adressée par M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, et par laquelle celui-ci offrait sa démission de président du groupe à cause de ses nouvelles fonctions.

Ce groupe a décidé de prier M. Chéron de conserver son poste.

M. Beauquier, vice-président, a pris le fauteuil de la présidence et donné lecture d'une proposition tendante à supprimer l'incapacité légale de la femme mariée. Cette proposition, signée par tous les membres présents a été déposée, séance tenante, sur le bureau de la Chambre.

PERQUISITIONS ARBITRAIRES

A la suite de l'incident de la perquisition opérée dans les bureaux du Nouvelliste de Bretagne à Rennes sous prétexte que ce journal avait publié des renseignements sur les inventaires, et comme sanction à l'enquête ouverte, le garde des sceaux vient de décider le déplacement du procureur de la République de Morlaix.

D'autre part le dossier de l'affaire a été retiré au juge d'instruction de Morlaix.

Un monument à Louise Michel

Paris, 27 novembre. — On va élever à Montmartre un monument à la mémoire de Louise Michel.

Quelques amis de la célèbre citoyenne, notamment M. Ernest Vaghan, directeur des Quinze-Vingts, qui fut jadis exilé avec elle, ont eu l'idée de cet hommage, et vont demander un emplacement à la ville de Paris.

Le monument est fait. Il est l'œuvre du sculpteur Derré. C'est un groupe très simple : Louise Michel recueillant une pauvre petite fille.

Le piédestal provisoire sur lequel il repose actuellement porte cette inscription : « A Louise Michel (1836-1905). La bonté même : ne connut que la misère et la prison. »

Grève d'Employés de Tramways

Brest, 27 Novembre. — En conformité d'un vote émis hier soir, les employés des tramways ont fait grève totale ce matin. Les employés qui sont payés au mois ne veulent subir aucune diminution de traitement pour les deux jours supplémentaires de repos que la loi impose à la compagnie. Cette dernière au contraire ne veut pas payer ces deux jours.

Les grévistes ont promis au sous-préfet de ne se livrer à aucune violence et aucune troupe n'a été chargée de garantir l'ordre. Le directeur promet de son côté de ne pas faire sortir de voiture.

Les grévistes ont eu cet après-midi une entrevue avec les administrateurs de la compagnie qui ont déclaré : « Nous vous considérons comme assimilés aux employés de chemins de fer. Comme la Chambre n'a pris aucune décision à l'égard de ces derniers, nous ne vous devons rien, tant que le gouvernement n'aura pas tranché ce point. »

LES INVENTAIRES

A NANTES

Nantes, 27 novembre. — Les inventaires ont commencé ce matin dans les églises de Nantes. Ils n'ont donné lieu à aucun incident notable. Les cléricaux, en effet, avaient conformément aux instructions reçues, décidé de ne pas s'opposer aux opérations des agents du fisc.

Dès cinq heures et demie du matin, des forces considérables avaient été massées devant les quatre principales églises. A la cathédrale, deux escadrons de cuirassiers, quatre compagnies du 65e de ligne et du 93e de ligne, arrivées hier au soir, sont massées et défendent l'accès du parvis, sous la direction de M. Huart, préfet, et de M. Saint-Bonnet, commissaire aux délégations judiciaires Les opérations commencent aussitôt.

Après les sommations, une porte de la sacristie est enfoncée à coups de haches par les sapeurs du génie. Au moment où les policiers pénètrent dans l'église, deux jeunes gens qui en gardent la porte sont arrêtés pour avoir dit au commissaire de police de se découvrir.

Le chanoine Caborit, curé de la cathédrale refuse de livrer les clés de la sacristie : «Mon seigneur est le maître de tout ici, dit-il ; demandez-les lui, il verra ce qu'il a à faire »

L'évêque Rouard, qui est dans une chapelle voisine, proteste, et demande qu'on ne viole pas le tabernacle. Sur l'ordre du préfet, les armoires sont alors ouvertes de force dans la sacristie.

A huit heures et demie, tout était terminé. Il n'y a eu qu'une arrestation maintenue, celle d'un étudiant qui avait crié : « A bas Picquart ! »

A l'issue des inventaires de la cathédrale et de l'évêché, M. Rouard est, en présence de 2.000 fidèles, monté en chaire. Il a déclaré que le Pape, tout en protestant contre l'inventaire des biens de l'Eglise, désire qu'il n'y ait ni violences ni séditions parmi les catholiques.

A l'église Sainte-Croix, d'importantes mesures d'ordre avaient été également prises pour garder les abords de la place. Toutes les rues étaient occupées par des barrages de chasseurs à cheval et de fantassins du 66e régiment. A six heures, les sommations réglementaires sont faites et la porte de la grille donnant accès sur la cure et la sacristie est enfoncée. La porte de la sacristie est ensuite enfoncée. L'église ne contient que quelques personnes, parmi lesquelles l'abbé Jolie, curé de la paroisse et le président du Conseil de fabrique. A sep heures l'inventaire est terminé. Aucun incident.

M. Hennion, commissaire principal de la Sûreté générale, opérait à Saint-Similien. Là encore, des mesures d'ordre sévères avaient été prises. Il n'y a eu aucun fait notable. A l'église Saint-Nicolas, le curé, M. Jarnoux, a dit qu'il ne dépendait que de son évêque et qu'il ne céderait qu'à la force.

Il y a lieu de remarquer que l'inventaire n'a été pratiqué que dans les sacristies. Cela rendrait vraisemblable le bruit suivant lequel, M. Bonnet, l'ancien préfet, aurait été déplacé pour avoir fait inventorier subrepticement le contenu des églises, sans se préoccuper des objets se trouvant dans leurs dépendances.

Les inventaires vont continuer.

DANS LA LOZERE

Marvejols, 27 novembre. — L'inventaire du petit séminaire a eu lieu ce matin sans incident en présence du préfet de la Lozère, venu de Mende avec son chef de cabinet.

Deux compagnies du 122e, venues de Montpellier, un peloton de dragons et un peloton de gendarmes, avaient pris position devant l'établissement.

Lorsque, à huit heures précises, le commissaire spécial a sonné à la grille principale, plusieurs prêtres se sont présentés. Le commissaire de police a notifié au Père supérieur la sommation écrite d'avoir à ouvrir les portes.

« Nous ne céderons qu'à la force », a répondu le supérieur. Les sapeurs du génie ont enfoncé alors une petite porte de service ; puis, le préfet, suivi du commandant de gendarmerie, du receveur de l'enregistrement et de quelques gendarmes, est entré dans la cour du petit séminaire, pendant que les élèves et leurs professeurs, groupés sur une terrasse, chantaient des cantiques.

Successivement, ont été inventoriées toutes les dépendances de l'établissement, la chapelle, la sacristie.

L'opération s'est ainsi poursuivie sans incident.

A neuf heures quarante, le préfet quittait l'établissement.

La population est restée calme.

La production de la houille

STATISTIQUE DU BOARD OF TRADE

Londres, 27 novembre. — Le ministère du Commerce anglais vient de publier une intéressante statistique sur l'extraction totale de la houille dans le monde, pour l'année 1905 et les deux années précédentes.

Ce sont les Etats-Unis qui tiennent la tête avec une production totale de 350.000.000 de tonnes, contre 314.000.000 en 1904 et 319.000.000 en 1903, soit une augmentation de « 36 millions de tonnes » en une seule année, augmentation supérieure à la « production totale » de la France ! Cela suffit pour montrer quelle est la prodigieuse prospérité économique actuelle de la grande République transatlantique.

Ensuite vient l'Angleterre avec une production totale de 236.000.000 de tonnes, contre 232.000.000 en 1904 et 230.000.000 en 1903. La production houillère de la Grande-Bretagne croît, mais lentement, et se trouve dépassée de près de 50 % par celle des Etats-Unis. Mais si l'on tient compte de la production par rapport au nombre des habitants, l'Angleterre reste le premier pays houiller du monde, avec une extraction moyenne de 5 tonnes et demie par habitant, alors qu'elle n'est que de 4 tonnes un quart pour les Etats-Unis. Il ne faut pas oublier, en effet, que ceux-ci ont une population presque double.

• L'Allemagne vient ensuite avec une production de 119.000.000 de tonnes, contre 118.000.000 en 1904 et 114.000.000 en 1903. C'est-à-dire qu'ici la progression est plus rapide qu'en Angleterre.

LA SITUATION DE LA FRANCE

En quatrième lieu, mais très en arrière, vient la France, avec une progression de 31.778.000 tonnes.contre 32.964.000 en 1904 et 33.668.000 en 1903; enfin la Belgique avec une production de 21.000.000 de tonnes contre 22.000.000 en 1904 et 23.000.000 en 1903. Ici, il y a diminution constante depuis trois ans.

Mais il ne faut pas oublier qu'étant donnée la petitesse de la Belgique, même avec sa production diminuée, elle vient encore au troisième rang, immédiatement après les Etats-Unis, si l'on examine l'extraction moyenne par habitant. Elle est pour la Belgique de trois tonnes par habitant, contre deux tonnes pour l'Allemagne et une seulement pour la France.

La production houillère mondiale est évaluée à 840.000.000 de tonnes, par conséquent en dehors des cinq pays que nous avons cités, en n'extrait pas 80.000.000 de tonnes dans tous les autres pays du monde réunis. En Europe, il faudrait encore citer l'Autriche, avec une production de 14.000.000 de tonnes ; en Asie, l'Hindoustan a une industrie houillère grandissante qui a donné l'an dernier 8.000.000 de tonnes. La Chine a d'immenses gisements qui, lorsqu'ils seront exploités, pourront concurrencer les plus prospères mines du Pays de Galles ou de Pensylvanie, mais son industrie minière est à peine embryonnaire.

En Australie, la Nouvelle Galles du Sud a aussi une production houillère qui tend à prendre une grande importance. Elle était pour 1905 de 7.400.000 de tonnes. Le Canada fournit également 7.800.000 de tonnes. « Le reste ne vaut pas la peine d'être nommé. »

LA MAIN-D'ŒUVRE

La statistique du « Board of Trade » ne nous fait pas connaître le chiffre actuel de la main-d'œuvre mais nous le donne pour 1904. A cette époque, il y avait 826.000 ouvriers et employés dans les mines anglaises, 33.500 dans les mines des Etats-Unis, 490.000 dans les mines allemandes, 168.000 dans les mines françaises et 138.000 dans les mines belges. Ces chiffres n'ont d'ailleurs dû subir de modifications notables qu'aux Etats-Unis où la production a augmenté, comme on l'a vu de plus de 35 millions de tonnes depuis 1904 et où le nombre des ouvriers et employés a dû croître par conséquent de 125 à 150.000.

Faits Divers

HORS REGION

CINQ FEMMES POUR UN MARI

A la cour d'assises de Versailles. — L'affaire Depasse. — L'acte d'accusation.

Versailles, 27 Novembre. — Hilaire Depasse colporteur, âgé de 57 ans, qui s'est marié cinq fois et dont les cinq femmes sont toujours vivantes, comparaît aujourd'hui devant la cour d'assises de Versailles, sous l'accusation de polygamie.

Voici les faits :

Le 3 novembre 1904, Mme Bompré, veuve Mellé, épousait à Saint-Denis, Depasse, qu'elle croyait célibataire. Le ménage, dans lequel l'accusé apportait ses habitudes, ne fut pas heureux, et il semble que Mme Bombré ait appris sans regret, en mai 1906, que son mari était bigame.

A cette date elle surprit, en effet, une lettre qui ne lui permettait pas d'avoir de doutes à cet égard. L'information judiciaire, qui fut requise le 27 juillet dernier, démontra rapidement le bien fondé du soupçon de Mme Bombré, et elle révéla que Depasse avait épousé successivement : 1. en 1876, une demoiselle Gramaut ; 2. en 1882, une demoiselle Bobain ; 3. en 1886 ,une demoiselle Lecat ; 4. en 1890, une demoiselle Biléry, et enfin 5., en 1904, Mme Bombré, avec laquelle il s'était installé à Montmorency. Depasse avait eu des enfants avec ses différentes femmes, et il abandonnait les unes et les autres dans la misère, lorsqu'il avait épuisé les ressources que lui procuraient ses mariages successifs.

D'ailleurs, l'accusé est représenté comme un paresseux et un brutal. Depasse reconnaît qu'il a contracté une série de mariages sans que les précédents fussent dissous. Après avoir reconnu qu'il savait que la loi ne lui permettait pas d'agir de la sorte, il s'est efforcé d'équivoquer sur ce point, en fournissant des explications admissibles. Le seul mariage frauduleux non couvert par la prescription est celui que Depass a contracté 1 e3 novembre 1904 avec Mme Bombré, mais il y a lieu de tenir compte, au point de vue de la culpabilité de l'accusé, du nombre et de la répétition des mêmesfaits qu'il a renouvelés à quatre reprises différentes.

L'accusé a été condamné une fois pour vol, à 40 jours de prison, par le tribunal de Clermont, le 25 août 1881.

Hilaire Depasse est défendu par Me Henri Gérauld.

Le Crime de Gilly

BELLE A L'INSTRUCTION

Charleroi, 27 novembre. — Encore de nombreux témoins à l'instruction ce matin. A ceux-ci se mêlent aussi les curieux qui espèrent voir à l'arrivée ou au départ, le prévenu Belle.

Celui-ci, dont l'attitude ne change pas et paraît s'être très raffermie, a été mis en présence d'une femme chez qui il prétendait s'être fait bander la main le 26 juin à une heure déterminée. La femme Mathilde Laurent lui a infligé un démenti formel.

D'autre part, ainsi que nous l'avions annoncé, trois ouvriers carreleurs étaient venus d'Ostricourt. Ceux-ci ont confirmé ce qu'avait déclaré la femme Belle, d'Oignies, à savoir qu'un jour en leur présence, elle avait traité Belle d'assassin.

Belle reste imperturbable et nie.

On ne paraît décidément pas se rapprocher des aveux.

HORRIBLE TRAGÉDIE

La célébrité d'une rebouteuse. — Fortune convoitée. — Une nuit sanglante : Deux femmes sont égorgées ; deux autres échappent à la poursuite de l'assassin. Arrestation et aveux du criminel.

Berne, 27 novembre. — Le canton de Soleure est ensanglanté par un crime sans précédent ; une boucherie à laquelle deux des victimes désignées n'ont échappé que par hasard.

Mme Vve Winterwald, propriétaire à Biberist, et sa cuisinière, Mlle Rosa Stetter, ont été trouvées assassinées avant-hier. Mme Winterwald était célèbre en Suisse par ses qualités de rebouteuse depuis trente ans. Depuis longtemps, Mme Winterwald devait ainsi s'absenter plusieurs fois par semaine pour aller au dehors répondre aux désirs de sa clientèle. Le café de Biberist restait néanmoins très prospère. Il était géré en son absence par ses nièces, Anna Schilé et Bertha Schaur, âgées de dix-huit et seize ans.

Le drame de Biberist est encore plus poignant lorsque apparaissent les mobiles qui ont fait agir l'assassin. Les premières informations prétendaient que celui-ci n'avait tué Mme Winterwald que par vengeance ; ayant demandé la main de sa cuisinière, il se l'avait vu refuser sur le conseil de la rebouteuse. Mais les renseignements complets que j'ai recueillis sur cette tragique affaire m'en ont révélé de façon indiscutable les causes véritables. Elles sont moins banales, et elles sont aussi effroyables que déconcertantes.

LE DRAME

Il faut tout d'abord relater dans quelles conditions le crime a été accompli.

Au moment où, à onze heures du soir, la domestique de Mme Winterwald, Rosa Stetter, allait fermer à clef l'établissement, le dernier consommateur se trouvant là se précipita sur elle. La jeune fille se sauva dans la chambre de Mme Winterwald, réveillée en sursaut. Se ruant sur Rosa, le criminel lui ouvrit la gorge de deux coups d'un large couteau dont il s'était armé. La malheureuse tomba morte, perdant le sang à flots.

Epouvantée, Mme Winterwald voulut échapper à l'assassin en s'enfuyant au-dehors, vers une maison voisine, située de l'autre côté de la route. La pauvre femme n'eut pas le temps d'arriver jusque-là. L'assassin la rejoignait et lui portait dans le dos deux coups de son arme. Mme Winterwald s'affaissa à son tour pour ne plus se relever. Craignant qu'elle pût survivre à ses blessures, le misérable s'acharna sur sa victime de manière inouïe : il la frappa sur toutes les parties de la poitrine d'une vingtaine de coups de couteau.

Tout proche, dans la maison que Mme Winterwald habitait seule avec ses deux nièces, celles-ci, éperdues, appelaient désespérément au secours. Mais leurs cris, étouffés dans le fracas d'une nuit très orageuse, ne parvenaient pas à arracher les voisins à leur sommeil. Et l'assassin, maintenant, venait à elles. Blotties derrière la porte de leur chambre du premier étage, haletantes, elles l'entendaient gravir les marches de l'escalier...

Une poussée terrible et la porte vola en éclats. L'assassin, l'égorgeur est là devant elles, ayant sur le visage et aux mains du sang qui leur révèle l'horrible besogne... A peine apparaît-il que, revolver en main, il fait feu sur les deux jeunes filles, Celles-ci se précipitent à la fenêtre. Et alors que l'assassin tire encore, sans parvenir à les atteindre, Anna et Bertha, n'ayant pas d'autre issue, sautent du premier étage dans le vide. Elles peuvent se relever et, à la faveur des ténèbres, affolées, elles courent prévenir les voisins.

D'avoir laissé échapper ainsi les deux jeunes filles à son affreuse boucherie, l'assassin a perdu la partie. Il ne songe plus qu'à fuir à son tour, sans avoir le temps de piller la maison sanglante, son unique but.

L'ARRESTATION

Les autorités, prévenues aussitôt, pouvaient arrêter quelques instants plus tard celui qui leur était désigné comme l'assassin, Alexander Grossenbachen, ouvrier électricien, âgé de vingt-quatre ans, domicilié à Gerlafingen, commune voisine de Biberist.

Lorsque les gendarmes arrivèrent auprès de lui. Grossenbachen était couché. Il protesta contre les accusations dont il était l'objet. On découvrit sur l'instant, dans une malle, des vêtements souillés de sang et un revolver qui portait aussi des taches rouges. En outre, les nièces de Mme Winterwald sont catégoriques ; avant le crime, Grossenbachen leur était parfaitement connu.

Le soir du crime, il était venu au café dès dix heures et demie. Voyant qu'un consommateur s'y trouvait, il s'était éloigné pour y revenir dès que le client gênant se fût retiré Enfin, c'est bien Grossenbachen qui s'est jeté sur elles, disent Rosa et Bertha, revolver en main.

Malgré ces charges accablantes, l'inculpé a persisté dans ses dénégations. Il a été dirigé à huit heures du matin, à Soleure, où il a été incarcéré, très abattu.

Alexander Grossenbachen, Bernois d'origine, demeurait depuis plusieurs années à Gerlafingen Il jouissait d'une excellente réputation, passait pour un jeune homme laborieux et sympathique. Deux heures avant d'accomplir le crime, il s'était fiancé à une jeune Italienne, Maria Cattari, habitant Gerlafingen, âgée de dix-huit ans, pour laquelle Alexander éprouvait un vif amour. En sortant de l'église, le jeune homme avait refusé d'assister au dîner de fiançailles préparé par la famille Cattari, en prétextant qu'il avait affaire à Biberist. Le mariage devait avoir lieu aujourd'hui même.

Grossenbachen avait donc rêvé d'apporter dans la corbeille de noces, la fortune qui y manquait. Et c'est ici que nous tombons dans l'invraisemblable, mais sans pouvoir oublier une évidence écrasante. Pour se procurer cette fortune, l'ouvrier électricien n'avait pas reculé devant la plus monstrueuse boucherie, car il lui fallait franchir les cadavres de quatre femmes pour parvenir à la fortune de Mme Winterwald, fortune tant convoitée dans le pays !

L'opinion publique est unanime à ne pas admettre d'autres mobiles. Les magistrats eux-mêmes sont formels sur ce point et n'admettent ni d'autre coupable, ni d'autres explications à cet effroyable drame.

AVEUX DE L'ASSASSIN

M. Stampfli, juge d'instruction de Soleure, a fait subir cet après-midi un long interrogatoire à Alexander Grossenbacher.

L'auteur de la terrible tragédie de Biberist a fait des aveux complets.

Drame de famille

MEURTRIER DE SON BEAU-PERE

Besançon, 27 Novembre. — On avait retrouvé jeudi matin le cadavre d'un nommé Edmond Humbert sur la route d'Avoudrey, au Valdahon (Doubs), au lieu dit « les Combottes ».

L'enquête a permis d'établir que Humbert a été étranglé par le fils de sa femme, un garçon de quatorze ans, qui défendait sa mère contre les brutalités de son mari, rentré ivre à la maison.

Quand Humbert n'a plus bougé la mère et l'enfant placèrent le cadavre sur une brouette et le transportèrent à une centaine de mètres de leur demeure.

Puis, au matin, le jeune homme était allé faire une déclaration à la gendarmerie, disant qu'on avait retrouvé le cadavre de Humbert sur la route.

L'autopsie démontra que la mort était survenue à la suite d'une congestion provoquée par la compression de la gorge. Le coupable était le beau-fils de la victime qui, pressé de questions, finit pas avouer en pleurant. La mère, d'abord arrêtée aussi, a été relâchée.

COLIS HUMAINS

On sait qu'aux Etats-Unis, c'est le conducteur qui perçoit les billets, encaisse le prix du transport des voyageurs, surveille et contrôle l'administration du train dont il est chargé.

Les voyageurs sont des colis plus plus désagréables à transporter que les autres, car ils réclament.

Sur quel calcul sont établis les tarifs des chemins de fer ? Le poids multiplié par la distance fournit un chiffre correspondant à un barème qui tient compte de la place occupée par les colis, c'est-à-dire de l'encombrement.

Le chemin de fer de Pueblo-Benlab-Valley (Colorado) applique cette règle à ses voyageurs. Ceux-ci prennent un billet au bureau de la gare, se font peser ensuite par une balance automatique qui poinçonne leur poids sur le ticket.

Dans le wagon en marche, le conducteur applique le barème des colis humains et encaisse le prix des voyages.

FEUILLETON du 28 NOVEMBRE. — N. 40

LA Fille de l'Aiguilleur

par Ely-Montclerc

DEUXIEME PARTIE

LE BILLET DE LOTERIE

VIII

Elle se composait d'un cabinet de travail assez vaste, aux murs recouverts par des rayons de bibliothèque chargés de livres.

Comme meubles, une vaste table recouverte de papier, des sièges de cuir, un piano fermé.

Une salle à manger d'un luxe sévère faisait suite à ce cabinet, puis enfin, tout à fait en arrière de la péniche, la chambre à coucher que nous connaissons, et dont l'ameublement dénotait une grande entente du confortable, mais des goûts sévères et l'horreur du criard.

Aux murs de cette chambre étaient appendues des armes rares.

Point de tableaux, sauf au chevet du lit, sous un grand christ d'ivoire, deux miniatures : celle d'une jeune et jolie femme au doux visage voilé de mélancolie, et celle d'un petit garçon de trois à quatre ans, blond, frais, rieur.

Sous le verre de chaque cadre, une mèche de cheveux...

A l'avant de la péniche se trouvaient l'office, une vaste cuisine et deux chambres pour les domestiques du duc : Félix, que nous venons de voir, et son frère Antoine, deux créatures de dévouement et d'honnêteté.

Depuis plus de quarante ans, les deux frères servaient le duc, et ils l'aimaient comme s'il eût été leur enfant...

L'homme qui avait sauvé la petite Juliette Henriot — nos lecteurs l'ont déjà sans doute reconnu — n'était autre que le duc Robert de la Fougeraye.

Après les catastrophes qui avaient bouleversé son existence, le duc avait fermé son hôtel à Paris, sa villa de Deauville, et son vieux château du Poitou.

Il avait vécu seul, sans autre société que ses livres et ses deux domestiques fidèles, tantôt habitant sa péniche remorquée par un petit vapeur particulier, et sur laquelle il parcourait sans trêve toutes les routes fluviales, tous les canaux d'Europe, tantôt en mer sur son yacht la *Mouette*, promenant sa misanthropie à travers les océans sans parvenir à la guérir.

Il avait été jadis passionné de musique : c'était maintenant sa seule distraction.

Parfois, le soir, les riverains entendaient les sons d'un piano, et des rêveries de Chopin, des sonates de Beethoven, s'égrenaient, mélancoliques, dans la nuit.

A bord de la *Mouette*, souvent les grondements d'un orgue se confondaient avec les bruits de l'Océan.

C'était le duc qui essayait d'endormir sa douleur...

Il menait cette existence vagabonde depuis deux annnées quand le hasard d'un court séjour à Paris, pour ses intérêts, fit que le duc de la Fougeraye put retirer de la Seine, vivante, la victime que Bastien Meillard croyait bien avoir immolée.

Durant la journée qui précéda le crime, la péniche avait traversé Paris, et gagné pour la nuit Saint-Denis, d'où elle devait repartir le lendemain après-midi, vers la mer.

C'est à cette circonstance providentielle que la fille de l'aiguilleur devait la vie.

Et peu après le moment où sa mère tombait mourante, en apprenant la disparition de ses enfants, Yette, emportée par la péniche dont le glissement sur l'eau l'amusait énormément, Yette et son protecteur atteignaient Argenteuil.

Le duc voulut s'arrêter là.

Il envoya en ville son cuisinier Antoine, chargé de faire quelques provisions et surtout de rapporter les journaux du jour.

Le protecteur de Yette les parcourut vainement.

Nulle part il n'y vit rien se rapportant à la petite noyée.

La mort d'Henriot s'y trouvait parmi les faits divers, mais, on le comprend, elle ne frappa pas le duc.

A l'époque où se déroule notre récit, le reportage, du moins dans la banlieue de Paris, n'était pas, tant s'en faut, organisé comme il l'est actuellement, et sauf de rares faits sensationnels — tel l'assassinat de la famille Kinck par Troppmann à Pantin précisément — les rédacteurs de journaux se contentaient de mentionner en quelques lignes hâtives les petits drames quotidiens sur lesquels ils s'étendent aujourd'hui avec une précision de détails qui ne laisse rien à désirer au lecteur le plus exigeant.

Ni le duc de la Fougeraye ni Félix ne trouvèrent en parcourant les feuilles rien qui pût leur faire soupçonner les circonstances dans lesquelles la petite Yette avait été enlevée.

Il faut dire, pour rendre hommage à la vérité, que tous deux cherchèrent assez mollement, dans la crainte inavouée d'avoir à se séparer de la délicieuse fillette dont le sourire les avait conquis.

Certes, s'il eût pu connaître les faits réels, le duc de la Fougeraye avait l'âme trop haut placée pour ne pas rendre à sa mère la petite sauvée par lui, quitte à continuer ensuite à s'occuper d'elle.

Mais le sort en devait décider autrement, et croyant de bonne foi faire en la gardant le bonheur de Yette, il se décida à l'emmener, et à l'élever comme sa propre fille.

Félix devait dans cette résolution l'encourager de toute l'influence que lui assurait auprès du maître son dévouement à toute épreuve.

— Dieu a placé cette enfant sur votre chemin, accomplissez sa volonté, prononça-t-il avec conviction, lorsque M. de la Fougeraye désira pour la dernière fois consulter son vieux serviteur avant de donner l'ordre définitif du départ.

Après ces paroles, et tout confus du ton presque impérieux sur lequel elles avaient été dites, Félix se reprit bien vite.

— Oh ! pardon, monsieur, de vous parler comme je le fais, mais depuis si longtemps je vous sers, et vous m'avez honoré d'une telle confiance... C'est ce qui me donne tant de liberté.

— Parle, mon ami, répondit le duc, parle librement, nous sommes deux amis et tes conseils me sont précieux...

Ainsi c'est dit, Yette est à moi !

— Un peu à moi aussi, si vous le permettez, monsieur le duc, répondit timidement le serviteur.

Je sens que je l'aime déjà et je voudrais tant qu'elle m'aime un petit peu !...

Vous serez son père, son sauveur, moi son vieil ami, son jouet...

Bientôt la fille de l'aiguilleur partait du Havre, à bord de la *Mouette*, pour des pays lointains, tandis que la pauvre Fanny ne cessait dans son délire d'appeler ses enfants.

. . . . . .

Joseph Henriot fut porté en terre, suivi par une foule attendrie, au premier rang de laquelle se tenait, bien entendu, Bastien Meillard.

Quant à la veuve, la triste Fanny, entrée à l'hôpital, elle y séjourna plusieurs mois et fut de longs jours entre la vie et la mort.

Sa convalescence dura ensuite très longtemps...

La municipalité de Pantin, émue de ces coups successifs venant s'abattre sur une famille de braves gens, prit soin de la petite Claire jusqu'au jour où, valide enfin, la veuve de l'aiguilleur put retourner dans son logement d'où toute joie était à jamais bannie.

Un secours de la Compagnie des chemins de fer de l'Est permit à la malheureuse de vivre sans trop de privations jusqu'au moment où elle retrouverait du travail.

Quant à l'enlèvement de ses deux filles, à la disparition de la petite Juliette, personne n'y comprit jamais rien...

Cela demeura un mystère, et si Fanny n'avait pas eu son autre fille pour la consoler elle serait devenue folle à la pensée de cet enlèvement incompréhensible, de cet évanouissement brusque en pleines ténèbres.

Où était sa petite Yette, son doux ange ? Vivait-elle ? Etait-elle morte ?...

Elle y pensait le jour, elle y pensait la nuit, elle y pensait, surtout, avec des frissons de peur et une angoisse qui lui déchirait la gorge, lorsqu'il faisait froid, lorsqu'il pleuvait en rafales et que le vent soufflait...

Dire que ce pauvre corps d'enfant subissait peut-être toutes ces intempéries, alors qu'elle, la mère, avait chaud auprès de son poêle !

. . . . . .

Une fois en possession des cent mille francs du billet de loterie, François de Cabirac partagea avec ses complices.

Meillard en eut cinquante mille, la Fouilleux vingt-cinq mille; le jeune avocat garda le reste, et signifia à sa maîtresse qu'elle eût à quitter au plus tôt le logis commun et à se pourvoir ailleurs.

La vue de cette femme lui était devenue insupportable.

L'étudiant dit alors sans rémission adieu aux faciles succès d'orateur qu'il avait obtenus jadis auprès de ses camarades.

Il renonça également aux réunions anarchistes, et se remit au travail avec frénésie.

Seul le travail, seule la réussite de ses projets ambitieux pouvaient apporter un peu de calme dans cet esprit tourmenté chez qui le remords avait élu domicile.

Quant à Bastien Meillard, il annonça un modeste héritage et quitta définitivement Pantin pour aller le recueillir, dit-il.

Fin de la seconde partie

(A suivre)